



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ  
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



## **43<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR**

### **53<sup>e</sup> SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

*Washington, D.C., E-U, 24-28 septembre 2001*

---

## ***RÉSOLUTION***

### ***CD43.R1***

#### **VACCINS ET IMMUNISATION**

##### ***LE 43<sup>e</sup> CONSEIL DIRECTEUR,***

Ayant envisagé le rapport du Directeur sur les vaccins et l'immunisation (document CD43/7) et prenant en compte les progrès réalisés par tous les pays sur le plan du contrôle des maladies pouvant être évitées par vaccin;

Reconnaissant l'engagement dont font preuve tous les États membres pour atteindre le but de l'endiguement de la transmission de la rougeole autochtone dans les Amériques;

Connaissant les implications liées à la flambée de cas récents de poliomyélite relative au vaccin Sabin type 1 dans l'île d'Hispaniola;

Considérant l'activité élevée de transmission de fièvre jaune dans la Région ces deux dernières années dans les régions enzootiques, entraînant de graves flambées de cas dans plusieurs pays;

Sachant que le tétanos néonatal est à présent confiné à moins d'un pour cent de toutes les régions des Amériques et que les caractéristiques épidémiologiques des cas restants indiquent qu'il s'agit de nourrissons dont les mères privées de soins prénatals ne sont pas vaccinées et accouchent en grande majorité à la maison; et

Reconnaissant les progrès notables réalisés dans la Région des Amériques du point de vue introduction des vaccins,

**DÉCIDE :**

1. De prier instamment les États membres :
  - a) de continuer leur ferme engagement face au maintien de l'éradication de la poliomyélite et pour atteindre le but de l'éradication de la rougeole en maintenant une couverture vaccinale de 95% ou plus élevée pour le vaccin contre la poliomyélite et la rougeole, dans chaque municipalité et communauté locale;
  - b) d'octroyer les ressources suffisantes pour maintenir les programmes nationaux de vaccinations et planifier à l'avance l'approvisionnement en vaccins et garantir des injections sans risques en mettant en place des mécanismes pour éviter la réutilisation de seringues et d'aiguilles ou en utilisant des seringues auto-destructibles;
  - c) de maintenir une couverture vaccinale élevée pour le vaccin contre la fièvre jaune dans les régions à caractère endémique et dans toutes les régions infectées par l'*Aedes aegypti* exposées au risque de transmission urbaine, vérifiant la vaccination de tous les voyageurs dans les régions enzootiques et mettant en place une surveillance très sensible dans les régions enzootiques;
  - d) de renforcer les efforts en vue de réduire le nombre de femmes en âge de procréer, exposées au risque de contracter la rubéole, et prévenir les cas de syndrome de rubéole congénitale (CRS) par le biais de stratégies accélérées de vaccination contre la rubéole et de surveillance renforcée de la rubéole et de CRS;
  - e) de cibler les services spéciaux de vaccination et les efforts de surveillance dans ces régions et au sein de groupes de la population exposés le plus aux risques dans les municipalités et les poches peu desservies qui notifient encore des cas isolés de tétanos néonatal;
  - f) de soutenir la mise en place d'une infrastructure épidémiologique dégageant l'information pour évaluer l'introduction et l'impact potentiel des nouveaux vaccins;
  - g) de renforcer les pouvoirs réglementaires nationaux et les laboratoires de contrôle nationaux pour vérifier que seuls les vaccins de qualité, soit importés soit produits localement et ensuite approuvés par les autorités compétentes sont utilisés par les programmes nationaux de vaccination et le secteur privé.

2. De demander au Directeur :
- a) de maintenir un dialogue constant avec les fournisseurs de vaccins pour minimiser les conséquences des pénuries mondiales de vaccins pour la Région des Amériques;
  - b) de souligner l'importance pour les gouvernements nationaux d'accorder un ordre de priorité élevé à l'octroi de ressources pour les vaccins dans leurs budgets nationaux et de promouvoir la coordination de tous les partenaires qui soutiennent les programmes nationaux de vaccination afin de faire un emploi maximal des ressources du niveau international pour compléter le cas échéant les ressources nationales;
  - c) de promouvoir l'examen national périodique et l'évaluation des programmes nationaux de vaccination pour suivre les progrès et la viabilité et ajuster les stratégies de lutte et d'éradication des maladies pouvant être évitées par vaccins;
  - d) de promouvoir une plus grande coopération entre chercheurs pour la mise au point de vaccins et de produits connexes;
  - e) de travailler en étroite collaboration avec les partenaires de l'Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI) afin de maximiser le soutien pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes nationaux de vaccination.

*(Deuxième séance, le 24 septembre 2001)*